

CONTACT

TRANSPORTEURS

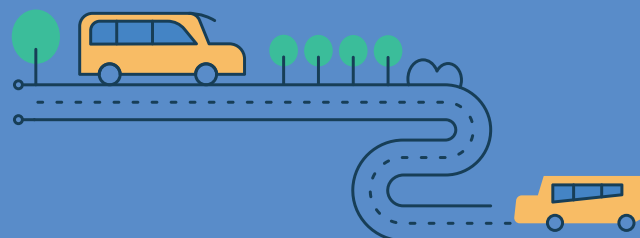
Autocars Lecomte.....	05 55 68 31 99
Europ Voyages.....	05 55 06 20 06
RDTHV.....	05 55 10 31 00
Transports Moreau.....	05 55 60 79 40
Voyages Villessot.....	05 55 75 90 80

MAISONS DU DÉPARTEMENT

Saint-Sulpice-les-Feuilles.....	05 55 76 02 72
Châteauneuf-la-Forêt.....	05 55 69 65 08
Nantiat.....	05 55 53 70 30
Rochechouart.....	05 55 03 35 29

RÉGIES COMMUNALES

Arnac-la-Poste.....	05 55 76 81 30
Chamboret.....	05 55 53 45 05
Cieux.....	05 55 03 30 28
Javerdat.....	05 55 03 10 56
Syndicat Mixte Vienne-Gorre.....	05 55 48 83 84
Vaulry.....	05 55 53 31 91



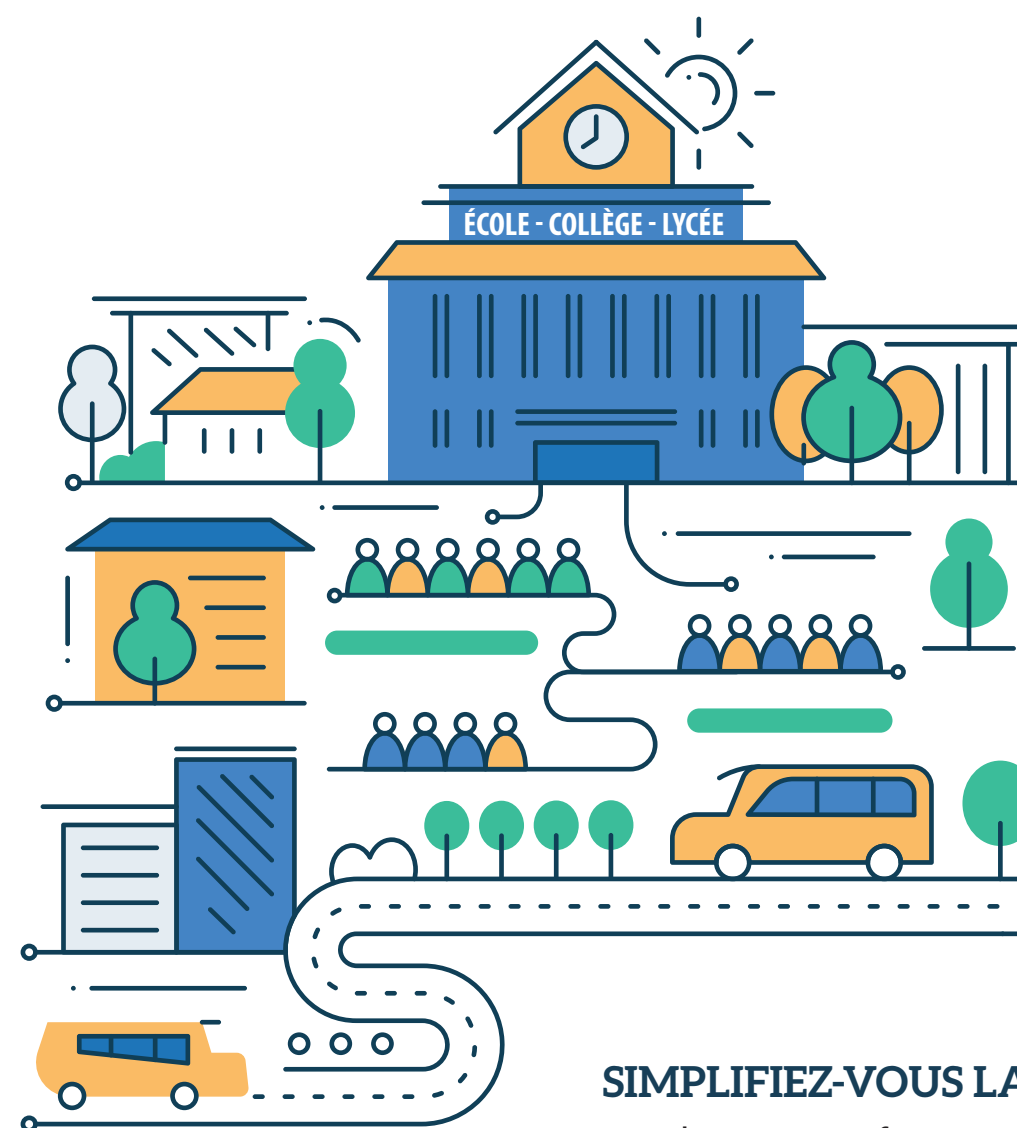
11, rue François Chénieux
CS 83112
87031 Limoges Cedex 1
www.haute-vienne.fr



DOCUMENT À CONSERVER

LE GUIDE DES TRANSPORTS SCOLAIRES

- Inscription
- Règles de bonne conduite
- Informations à l'attention des parents
- Adresses utiles

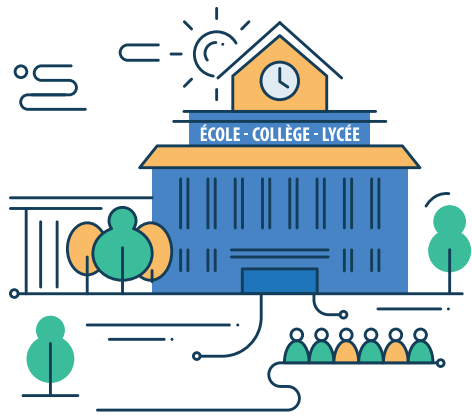


SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE !

Inscrivez votre enfant sur www.moohv87.fr rubrique "transports scolaires" et remplissez votre demande d'inscription en ligne. En choisissant cette méthode plus simple et plus rapide, vous bénéficiez d'une semaine supplémentaire. **L'inscription en ligne sera ainsi ouverte du 9 mai au 10 juillet 2017.**

INSCRIPTIONS AVANT LE 30 JUIN





INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE

Pour cette rentrée scolaire 2017, il vous est possible de remplir votre demande d'inscription directement sur le site Internet www.moohv87.fr, rubrique "transports scolaires".

JE M'INSCRIS PAR INTERNET

Si vous faites le choix d'une inscription en ligne sur www.moohv87.fr, il est inutile de nous renvoyer le formulaire papier.

Une fois votre inscription validée, vous recevrez par message électronique le montant de la participation familiale due ainsi que les modalités de règlement et de retrait du titre.

Si vous avez inscrit votre enfant en 2016-2017 à l'aide d'un formulaire papier, la fiche d'inscription pré-imprimée remise par son établissement scolaire mentionnera vos identifiants et mot de passe permettant de vous connecter rapidement à son dossier.

Si en 2016-2017 vous avez inscrit votre enfant par internet, vous recevrez un e-mail qui vous permettra de vous connecter à son dossier internet (adresse e-mail utilisée pour l'inscription 2016-2017).

JE M'INSCRIS À L'AIDE D'UN FORMULAIRE PAPIER

Si vous souhaitez utiliser une ligne régulière du réseau Haute-Vienne en car ou un service de transport scolaire, vous devez remplir le formulaire papier "Demande d'inscription : transport scolaire".

Une fois l'inscription validée, vous recevrez par courrier le montant de la participation familiale due ainsi que les modalités de règlement et de retrait du titre.

LES INSCRIPTIONS ONT LIEU CHAQUE ANNÉE

En vous inscrivant avant le 30 juin, vous êtes certain que votre enfant disposera d'une place à bord d'un véhicule dès la rentrée scolaire de septembre.

Toute inscription reçue après le 30 juin sera prise en considération uniquement s'il y a des places disponibles et à un point d'arrêt déjà desservi.

Les circuits de transports scolaires sont modifiés une seule fois par an à la rentrée des vacances de Toussaint.

EN CAS DE CHANGEMENT DE DOMICILE OU D'ÉTABLISSEMENT EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE

Vous devez impérativement le signaler à la Direction des transports. Le titre de transport devra éventuellement être restitué.

CAS PARTICULIERS

● Si vous souhaitez utiliser une ligne TER routière ou un service SNCF, l'inscription en ligne n'est pas possible, vous devez remplir le formulaire papier "Demande de prise en charge : abonnement scolaire sur ligne TER routière ou SNCF" et joindre le formulaire du transporteur et 2 photos d'identité.

● Si votre enfant est reconnu handicapé par la MDPH, l'inscription en ligne n'est pas possible, vous devez remplir le formulaire papier "Demande de prise en charge : frais de transport scolaire des élèves et étudiants handicapés".

Tous les formulaires sont disponibles sur le site www.moohv87.fr ou à l'adresse suivante :

Hôtel du Département de la Haute-Vienne
Direction des transports
11 rue François Chénieux – CS 83112
87031 Limoges cedex 1
Tél : 05 44 00 10 72

UTILISATION DU SERVICE ET PAIEMENT

Quelle que soit la date d'inscription (début, milieu ou fin d'année), la participation familiale est due dans son intégralité.

Une place dans un véhicule, même inoccupée par un élève, est financée toute l'année car les moyens matériels et humains ont été dimensionnés en tenant compte de sa présence.

Il est important que votre enfant emprunte de manière significative le transport scolaire.

COMMENT SE RENSEIGNER SUR LES HORAIRES?

Les horaires sont disponibles :

- pour les enfants empruntant un service spécial : dans votre mairie ou sur le site www.moohv87.fr.
- pour les élèves empruntant une ligne régulière : à la Boutique ou sur le site www.moohv87.fr.
- pour les élèves inscrits sur les lignes TER routières ou la SNCF : directement auprès du transporteur.



SÉCURITÉ ET COMPORTEMENT

INFORMATIONS IMPORTANTES À L'ATTENTION DES PARENTS

LA PRISE EN CHARGE DES JEUNES ENFANTS

● **Votre enfant à moins de 3 ans**

Il ne peut être admis à bord du véhicule qu'en présence d'un accompagnateur, dont la mise en place dépend de la commune.

● **Votre enfant à moins de 6 ans**

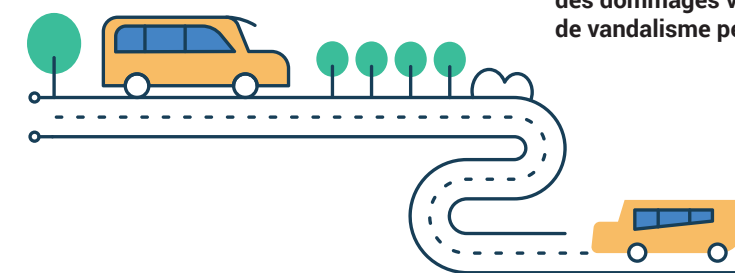
Vous devez être présent à l'arrêt du car. En l'absence d'une personne responsable à cet arrêt, votre enfant ne sera pas déposé par le conducteur. Il sera conduit à la mairie, à son école ou à la gendarmerie.

Des sanctions peuvent être prononcées à votre égard en cas de manquements répétés.

UN ENFANT DOIT SAVOIR S'ATTACHER ET SE DÉTACHER SEUL.

Dans le cas contraire, il n'est pas apte à emprunter un transport collectif.

Le conducteur n'a pas pour mission de vérifier que toutes les ceintures sont attachées. Vous ne pouvez pas monter à bord du véhicule.



VOUS RESTEZ RESPONSABLE DE VOTRE ENFANT ET DE SON COMPORTEMENT

Votre enfant est placé sous votre entière responsabilité, du domicile à la montée dans le véhicule puis de la descente du car à l'entrée dans l'établissement, et vice-versa, lors du retour au domicile.

Si vous constatez des problèmes de sécurité ou des difficultés à bord d'un véhicule, vous devez alerter la Direction des transports le plus rapidement possible. Un contrôleur de la Direction des transports pourra intervenir et éventuellement solliciter une rencontre avec la ou les famille(s) concernée(s).

La réglementation en matière d'usage des transports collectifs peut être obtenue sur simple demande auprès de la Direction des transports ou consultée sur le site www.moohv87.fr.

Lors de l'inscription, vous attestez en avoir pris connaissance. Vous vous engagez à la respecter et à la faire respectée par votre enfant.

À bord du véhicule, si vous-même ou votre enfant ne respecte pas les règles, des sanctions seront prononcées. Elles vont du simple avertissement à l'exclusion définitive, assorties éventuellement d'une amende forfaitaire. Vous êtes également responsable des dommages volontaires ou des actes de vandalisme perpétrés par votre enfant.

EN CAS DE NEIGE OU DE VERGLAS

Si le transport scolaire est interdit sur un secteur ou sur la totalité du département, vous êtes averti par voie de presse. Vous pouvez également vous renseigner auprès de la Direction des transports, de votre mairie ou sur www.moohv87.fr

Si le transport scolaire n'a pas été entièrement interdit sur votre secteur, le conducteur reste malgré tout seul juge des conditions de circulation et peut décider de ne pas exécuter tout ou partie de son circuit.

L'entreprise se tient prête à vous renseigner sur le fonctionnement des services le matin, à partir de 7h.

Enfin, quelles que soient les conditions de circulation, un service qui n'a pas fonctionné le matin ne fonctionne pas non plus à midi ou le soir.

10 RÈGLES ESSENTIELLES DE BONNE CONDUITE DANS LES TRANSPORTS

- 1 Je suis présent 5 minutes avant l'arrivée du car. Le car n'attend pas les retardataires.
- 2 J'attends le car au point d'arrêt indiqué, du bon côté de la chaussée.
- 3 Je présente systématiquement ma carte de transport au conducteur sans qu'il me la demande. À bord d'une ligne régulière, je valide ma carte magnétique.
- 4 Je rejoins rapidement ma place. Je place mon cartable à mes pieds et je laisse l'allée libre.
- 5 J'attache ma ceinture de sécurité.
- 6 Je veille à la propreté du car : je ne mange pas, ne bois pas et je ne fume pas dans le car. Je ne touche ni le marteau brise-glace, ni les portes. Je n'abîme pas les sièges.
- 7 Je suis poli et respectueux envers le conducteur et les autres usagers. Je dis bonjour au conducteur quand je monte. Je ne lui parle que pour un motif valable, pour ne pas le distraire. Je ne chahute pas et ne fais pas trop de bruit.
- 8 Je descends sans provoquer de bousculade. Je m'engage sur la chaussée quand le car est suffisamment loin pour avoir une bonne visibilité et traverser en toute sécurité. Je reste toujours prudent en dehors du véhicule : la plupart des accidents graves en transports scolaires surviennent lors de la montée ou de la descente du car.
- 9 Si un contrôleur monte dans le véhicule, je lui présente ma carte. En cas d'oubli, je lui présente mon cahier de correspondance pour qu'il puisse vérifier mon identité.
- 10 Le port du gilet est vivement conseillé.